



Jour de colère contre Macron... Mais ce soir, on lâche l'affaire ?

Les ordonnances sont adoptées demain, 22 septembre.

Leur contenu est annoncé depuis des mois. C'est la réécriture globale du Code du travail pour en faire un Code du patronat. La loi autorisant le gouvernement à nous agresser par ordonnance en dévoilait la logique. Juillet et août, deux mois ont été perdus par des figurants jouant à négocier devant une table vide.

Maintenant, on nous dit qu'il faut aussi perdre septembre ! Macron ajoute aux ordonnances une déferlante de mesures et d'annonces qui montrent l'ampleur de ses ambitions : appliquer tout le programme du Medef.

Pourtant, l'opinion populaire a, elle, bien compris : « Macron est un poison, ses mesures, nous les rejetons. » Mais faute d'orientation, de plan de bataille, cette opinion ne se transforme que partiellement en mobilisations dispersées.

Si l'idée est bien celle d'un coup d'État social, alors pour s'y opposer pourquoi attendre cinq ans et s'occuper des prochaines élections ? D'ici là Macron, comme l'ouragan Irma, aura tout détruit

Si l'opposition à la loi XXL est autre chose qu'une posture et une déclaration d'intention, pourquoi ne pas préparer le conflit généralisé avec Macron, pourquoi pas de suite interprofessionnelle après le 21.09 ? Il n'y a pas de troisième voie : ou collaborer ou lutter.

Les experts disent : on n'a pas le rapport de force, attendons. Quoi, la saint Macron ? Le rapport des forces est fait de mille choses, dont pour beaucoup, la détermination. Nous n'en manquons pas, mais ce qui fait défaut c'est en haut, la déclaration unitaire de lutte jusqu'au bout contre Macron.

Si aujourd'hui nous manifestons, c'est bien pour préparer la suite, et non faire un dernier tour de piste avant l'automne. D'autant que le 12 septembre a été un succès et qu'aujourd'hui des étudiants et des routiers entrent en lutte, que des pans de FO, de la CFDT, de l'UNSA ou de la CGC rejoignent le combat.

Voilà pourquoi, tout de suite après la fin du cortège, nous devons nous retrouver en assemblées. Pour décider des suites, pas pour déclarer que l'heure est à la dispersion ou la fuite.

Assemblée Générale

le 21 septembre 2017 à 19 H

à la Bourse du travail, 3 rue du château d'Eau Paris